

COMMUNE DE TREMARGAT
Conseil Municipal du 11 avril 2024
-PROCES-VERBAL-

Le onze avril deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de TREMARGAT, régulièrement convoqué par le Maire par courrier en date du 8 avril 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur François SALLIOU, Maire.

Elu	Présent(e)	Absent(e)	Représenté(e) par
François SALLIOU	X		
Antoine MARIN	X		
Nadine HAMON	X		
Eric BREHIN		X	Pouvoir à Madame Nadine HAMON
Agnès CASSIN		X	Pouvoir à Monsieur Antoine MARIN
Catherine ROUXEL	X		
Audrey COUTE	X		
François JEGOU	X		

Sont désignés comme :

Secrétaire de séance : Madame Audrey COUTE

Secrétaire de séance adjoint : Monsieur François JEGOU

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18H30, le quorum de l'assemblée municipale est complet.

Ordre du Jour

- Approbation du PV de réunion du Conseil Municipal du 11 mars et du 8 avril 2024 ;
 - Budget principal – compte de gestion 2023 ;
 - Budget principal – compte administratif 2023 ;
 - Budget principal – affectation du résultat ;
 - Budget prévisionnel 2024 ;
 - Questions diverses.
-

1-Approbation du P.V. de la réunion du Conseil Municipal du 11 mars 2024 et du 8 avril 2024

L'approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 11 mars 2024 et 8 avril 2024 seront proposées au prochain Conseil Municipal, des corrections sont à effectuées.

2 à 4- Budget principal : compte de gestion et compte administratif 2023, affectation du résultat

Monsieur Antoine MARIN, 1^{er} adjoint au maire, présente le compte de gestion du receveur municipal et le compte administratif de la commune pour le budget communal. Le compte présente un état de consommation en fonctionnement de 146 613,29 € en *dépenses* :

- 46 889,27 € de charges à caractère général
- 37 564,23 € de charges de gestion courante
- 47 290,03 € de charges de personnel
- 13 513,78 € d'amortissements
- 1 123,98 € de charges financières
- 232,00 € d'atténuations de charges

et 238 604,62 € en *recettes*

- 105 824,22 € d'impôts et taxes
- 80 606,23 € de dotations, subventions et participations
- 27 857,71 € d'autres produits de gestion courante
- 11 934,04 € de produit des services du domaine et des ventes
- 0,33 € de produits financiers
- 12 382,09 € de produits exceptionnels

soit un résultat brut de 91 991,03 €.

Le résultat de la section de fonctionnement de 2022 est de 245 306,12 €, portant l'excédent de fonctionnement net à 337 297,15 €.

Pour la section investissement, les *dépenses* s'élèvent à 30 029,32 €

- 5 833,32 € de remboursement du capital de l'emprunt
- 1 523,00 € de matériel technique
- 3 336,00 € de travaux pour les logements sociaux
- 12 737,00 € d'études pour le projet Hameaux Légers
- 6 600,00 € d'extension épicerie

et 128 945,68 € pour les *recettes*

- 18 287,32 € d'opérations financières (7497,53 d'amortissements, 372.48 € de taxe d'aménagement, 7 910,25 € cession vente de terrain et 2 507,06 € de FCTVA).
- 110 658,36 € d'excédent de fonctionnement.

Le résultat brut ainsi dégagé est de 98 916,36 €. Le résultat reporté de 2023 est de 91 991,03 €, portant l'excédent d'investissement à 190 907,39 €.

Il est donc proposé d'affecter la somme de **91 991,03 €** au 1068, **report de l'excédent de fonctionnement à l'investissement** du budget primitif 2024.

Monsieur Antoine MARIN, Premier adjoint, présente le compte administratif au vote, après le retrait de Monsieur Le Maire.

Monsieur le Maire réintègre l'assemblée pour présenter l'affectation du résultat au vote.

Après délibération,

- *Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2023. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes ;*
- *Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve le compte administratif 2023 du budget principal ;*
- *Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter au budget principal pour 2024, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2023, en intégralité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de **91 991,03 €**.*

5- Budget prévisionnel 2024

Budget principal : compte de gestion et compte administratif 2024, affectation du résultat

Monsieur le Maire présente le budget primitif proposé par la commission finances pour le budget communal. La proposition de budget s'équilibre en fonctionnement à 216 283,92 € et présente en *dépenses* :

- 65 300,00 € de charges à caractère général
- 51 600,00 € de charges de personnel
- 44 825,00 € d'autres charges de gestion courante
- 9 330,00 € d'opérations d'ordre de transfert entre sections
- 1 200,00 € d'intérêts d'emprunts
- 500,00 € d'atténuations de charges
- 500,00 € de charges exceptionnelles
- 500,00 € de dotations aux amortissements et provisions

et en *recettes*

- 81 683,92 € de dotations, subventions et participations
 - 99 200,00 € d'impôts et taxes
 - 28 000,00 € d'autres produits de gestion courante
 - 7 400,00 € de produit des services et des ventes diverses
- soit un virement prévisionnel à la section d'investissement de 42 528.92 €.

Pour la section investissement, les prévisions s'équilibrent à 393 045,69 € et présentent en *dépenses* :

- 5 503,92 € pour les travaux de préservation de la fresque de l'église ;

- 2 750,00 € pour l'achat de panneaux et matériel de désherbage ;
- 5 000,00 € pour les frais d'études pour les logements sociaux ;
- 5 000,00 € pour la desserte électrique du terrain à urbaniser ;
- 59 646,00 € pour l'aménagement du Hameau Léger ;
- 70 000,00 € pour l'extension de l'épicerie.
- 5 000,00 € pour la desserte en électricité du terrain à urbaniser au bourg ;
- 26 300,00 € pour l'acquisition terrain rue du Pont de la Tourbe ;
- 2 000,00 € pour d'éventuelles études liées à l'acquisition de la maison 3 route du Lavoir par portage foncier conduit par l'EPF de Bretagne ;
- 6 500,00 € d'opérations financières (capital de l'emprunt, cautions des logements).

et pour les *recettes*

- 34 705,00 € de subvention du département (contrat de territoire) pour les travaux d'urbanisation liés au projet Hameau Léger ;
- 10 000,00 € de subvention dotation de la fondation KERNAE pour le Hameau Léger ;
- 21 000,00 € de dotation de l'Etat (DETR) pour les travaux d'extension de la réserve de l'épicerie.
- 399 545,69 € d'opérations financières dont 245 306,12 € d'excédent d'investissement ; 91 991,03 € d'excédent de fonctionnement reportés de 2023, 42 528,92 € de virement de la section de fonctionnement 2023 ; 9 330,00 € d'amortissements, 9 384,62 € de FCTVA et 500,00 € de cautionnements.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Approuve** le budget primitif du budget principal pour l'année 2023 comme suit :
 - **Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;**

Après délibération, le Conseil Municipal vote 7 Pour ; 1 Contre

- **Approuve** le budget primitif du budget principal pour l'année 2023 comme suit :
 - **Au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement ;**

Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé et aucun Conseiller Municipal présent n'ayant d'autre point à aborder en question diverse, Monsieur le Maire lève la séance à 19h50.

Procès-verbal affiché en mairie de TREMARGAT le
 Publié sur le site internet de la commune de TREMARGAT (www.tremargat.fr), le

La secrétaire de séance
Audrey COUTE
Conseillère Municipale



Le Maire,
François SALLIOU

